

RV européen des partenaires du
«Programme international d'éducation à la citoyenneté
démocratique avec les «personnes présentant une déficience
intellectuelle ou un handicap mental»

RAPPORT

Janvier 2008

Rédigé par Mireille Tremblay, PhD

Présidente désignée de l'AIRHM et
Secrétaire générale de l'Observatoire québécois de la démocratie

Coordonnatrice du projet

Pour les membres de la délégation québécoise
Et le Comité-Québec du PIECD-DI



PRÉFACE

Dans le cadre du développement d'un «Programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique avec les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» (PIECD-DI) les membres d'une délégation québécoise ont souhaité rencontrer des partenaires de ce programme, à Montigny en Gohelle, (France) et à Mons (Belgique), avant de participer avec eux au congrès de l'Association internationale de recherche en faveur du handicap mental (AIRHM), prévu pour le mois d'août 2006, à Lausanne (Suisse).

Dans le présent rapport nous raconterons cette aventure qui fut des plus enrichissantes, à maints égards. Que ce soit sous l'angle du développement de nos compétences civiques et de la promotion des droits des «personnes présentant une déficience intellectuelle», que ce soit en regard de la richesse d'une expérience humaine qui nous a permis de tisser des liens de complicité et d'amitié les uns avec les autres, ou tout simplement sous l'angle d'un voyage dont les agréments touristiques en ont charmé plus d'un, nous ne pouvons que nous réjouir du déroulement et des retombées du «RV européen des partenaires du PIECD-DI».

Nous désirons remercier chaleureusement les personnes et les organisations qui nous ont encouragés afin que ce rêve devienne une réalité : familles, commanditaires, intervenants, collaborateurs, enfin tous ceux qui nous ont appuyés et auxquels nous devons cette réussite. Nous souhaitons d'abord exprimer notre gratitude envers les personnes et les organisations qui ont contribué au financement de notre expédition et ont soutenu la réalisation de ce projet :

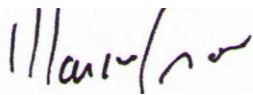
- Madame Margaret F. Delisle, ministre déléguée à la Protection de la Jeunesse et à la Réadaptation,
- Mme Céline Giroux, directrice générale, et l'Office des personnes handicapées du Québec,
- La Fondation Charleroi, et son vice-président, M. Marc-André Mathieu,
- M. Antoine Chase, président, et l'Association de parents du CRDI Gabrielle-Major.

Nous désirons également remercier M. Jocelin Lecomte, du CRDI Lisette-Dupras, M. Pierre Berger et Mme Valérie Vanasse qui ont participé à l'élaboration de ce projet au sein du comité-Québec du PIECD-DI. Nous accordons une pensée toute spéciale à Mme Ginette de Lottinville, qui a accepté de nous accompagner pendant notre périple, et l'en remercions chaleureusement.

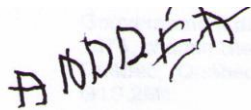
Finalement, nous saluons la générosité et la qualité de l'accueil de la direction du CAT de Montigny en Gohelle, Mme Véronique Fourt, des intervenants et des usagers que nous avons rencontrés, et bien sûr des responsables et des membres de la délégation française, Nathalie et Philippe Herman, Jacques Lequien, Rosaria Puelo et Gérard Legrand. Mille fois merci!

Dans les prochaines pages nous raconterons donc notre aventure. Un premier chapitre porte sur le contexte, l'historique de notre projet et la phase de préparation. Dans un second chapitre, le déroulement du RV européen, soit l'itinéraire et le résumé de nos échanges et discussions seront exposés. Un 3è chapitre présentera les retombées du projet et une dernière section est consacrée au bilan financier. Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons que notre aventure saura vous convaincre, puisque nous avons tous les mêmes droits, devoirs et responsabilités en tant que citoyennes, citoyens et démocrates, que nous sommes disposés à les exercer, pour peu qu'on nous en donne les moyens.

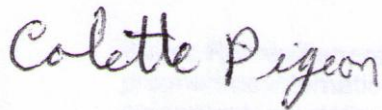
Les membres de la délégation québécoise pour le «RV européen du PIECD-DI»,



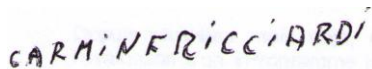
Marcel Blais
Président du comité PIECD-DI
Du Mouvement Personne d'Abord de Drummondville



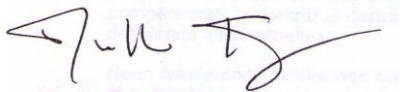
Andrea Cudini
Président du comité PIECD-DI
CRDI Gabrielle-Major



Colette Pigeon
Présidente du comité des usagers
CRDI Gabrielle-Major



Carmini Ricciardi
Membre du comité des usagers
CRDI Gabrielle-Major



Coordonnatrice du PIECD-DI
Présidente-désignée de l'AIRHM
Présidente de l'Observatoire québécois de la démocratie

Table des matières

Préface	1
De la reconnaissance des droits à la participation politique	4
Pour une citoyenneté active : le PIECD-DI.....	5
Historique du projet.....	6
La préparation du projet.....	8
Les personnes participant au RV européen	9
Un dialogue citoyen fructueux	10
Montigny en Gohelle	10
Mons	12
Lausanne	14
Toute bonne chose à une fin.....	17
Les retombées et les suites du projet	18
Structuration du programme	19
La programmation des activités.....	21
Volet recherche	22
Rapport financier	24
Prévisions budgétaires.....	24
Structure de financement.....	24
Le coût du RV européen	25
Conclusion	27
Annexe I : Rapport de Mme Colette Pigeon	28
Annexe II : Conférence de presse organisée par M. Marcel Blais	30
Annexe III : Rapport de M. Marcel Blais	33

DE LA RECONNAISSANCE DES DROITS À LA PARTICIPATION POLITIQUE

En dépit de l'adoption par l'ONU, en 1948, de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* qui reconnaissait à tous les êtres humains une même dignité et les mêmes droits fondamentaux, plusieurs personnes au Québec, comme dans plusieurs autres nations du monde sont encore privées de l'exercice plein et entier de leurs droits.

La *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, qui accorde autant d'importance aux droits civils, aux droits sociaux, économiques et culturels, qu'aux droits politiques, a inspiré l'élaboration d'un vaste système de traités internationaux, de conventions, de déclarations, plus ou moins contraignant sur le plan juridique. Malgré tous ces efforts, certains groupes éprouvent plus de difficultés que d'autres à exercer intégralement leurs droits et, parmi ces personnes, les «personnes présentant une déficience intellectuelle» ont dû affronter de nombreux obstacles pour accéder à l'exercice de leurs droits «à part... égale». Elles demeurent encore aujourd'hui exclues de certaines sphères de la société civile, économique, culturelle et politique.

C'est afin d'acquérir les compétences civiques qui leur permettront de promouvoir et d'exercer leurs droits à part entière, que le «programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique avec les personnes présentant une déficience intellectuelle» a été conçu. Le «rendez-vous européen» dont le présent rapport fait état, s'inscrit dans cette perspective.

La trentaine d'articles de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* énoncent une série de droits que l'on peut classer en trois catégories principales. Les droits civils ont pour objet la protection de l'intégrité physique, psychologique et morale des individus, et visent à les préserver des abus, de la torture ou de la dictature. Les droits économiques, sociaux et culturels, constituent un deuxième groupe de droits qui assurent la participation active de toute personne à la société, par le biais du droit à l'éducation, au travail, au loisir ou à un revenu décent. Les droits politiques, qui constituent le troisième groupe, sont ceux en vertu desquels les citoyennes et les citoyens exercent le pouvoir et participent aux processus de décision qui régissent la vie sociale et publique, au sein d'une société démocratique.

L'histoire de l'émancipation des peuples au cours des siècles, ou celle plus récente de certains groupes, au cours du XX^e siècle (comme par exemple celui des travailleurs ou celui des femmes), révèle que l'acquisition des droits fondamentaux franchit successivement trois étapes, soit d'abord celle de la reconnaissance des droits civils, suivie par une phase d'acquisition des droits économiques, culturels et sociaux, pour finalement triompher sur le plan des droits politiques, que doit conférer tout système démocratique à ses membres.

Au cours des dernières décennies, au Québec, comme dans plusieurs pays occidentaux, «les personnes présentant une déficience intellectuelle» ont connu une certaine émancipation et ont progressé dans l'exercice de leurs droits. Elles ont parcouru un long chemin, qui a été marqué par ces trois révolutions dans l'exercice de leurs droits et leurs rapports à la société et à l'État.

La première étape de l'émancipation des «personnes présentant une déficience intellectuelle» correspond à ce que nous avons appelé la «désinstitutionnalisation», c'est une période où elles ont pu échapper à l'univers de contraintes et de traitements parfois abusifs et dégradants, pendant laquelle elles ont acquis le droit de cité, le droit de vivre en société. Mais sortir de l'asile ne garantit pas de vivre et de participer activement à la société, si les mesures de soutien à la participation sociale ne sont pas au rendez-vous.

La deuxième phase de leur émancipation, par le biais de programmes d'intégration sociale, avait pour cible l'accès à l'univers de l'éducation, du travail, du loisir et plus récemment à celui de la culture. L'organisation des services publics destinés aux «personnes présentant une déficience intellectuelle», que ce soit dans le milieu de la santé, celui de l'éducation ou celui du travail, s'est restructurée autour de ces programmes afin d'assister les personnes dans l'exercice de leurs droits sociaux, économiques et culturels. Les familles, et la communauté ont joué un rôle majeur dans le processus d'intégration sociale des «personnes présentant une déficience intellectuelle», en les soutenant, dans le développement de leurs compétences personnelles et sociales.

Si l'on reconnaît maintenant les droits civils, sociaux, économiques et culturels des «personnes présentant une déficience intellectuelle» et bien que l'on ait consacré des efforts importants pour qu'elles participent activement à la société, elles sont loin d'exercer ces droits au même titre que tout autre citoyen ou citoyenne. Et dans le domaine des droits politiques elles accusent toujours un retard important. Elles sont encore très loin d'exercer un véritable pouvoir, non seulement sur leur vie, mais dans la communauté. Cette troisième phase d'émancipation, associée aux droits politiques, a néanmoins débuté avec l'émergence de groupes et d'association réunissant des «personnes présentant une déficience intellectuelle», au Québec, dans le courant des années 1990, notamment avec le Mouvement Personne d'Abord. Cependant, beaucoup reste à faire pour qu'elles puissent occuper l'espace politique qui leur revient de droit, sur la place publique.

C'est afin de permettre aux personnes elles-mêmes d'exercer et de promouvoir leurs droits que le «programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique en déficience intellectuelle» (PIECD-DI) a été conçu.

Pour une citoyenneté active : le PIECD-DI

L'exercice de la citoyenneté et des droits politiques repose sur un ensemble de conditions. Si d'une part les institutions politiques et publiques doivent accorder une place importante à la

participation publique dans le processus collectif de prise de décision, d'autre part les citoyennes et les citoyens doivent détenir et développer les aptitudes, les compétences et les intérêts qui les conduisent à participer efficacement, de manière crédible et éclairée. Le dynamisme et la qualité de la vie démocratique repose sur leur vigilance et sur leur engagement dans la sphère publique.

Le «jugement citoyen», doit contribuer à la promotion et à la défense du bien commun. Cependant, la participation citoyenne ne se fait pas sans une volonté claire et un effort soutenu, de la part de l'État. Inquiets de la désaffection de la population envers la chose politique, plusieurs états se soucient de plus en plus de l'éducation à la citoyenneté démocratique des jeunes et des moins jeunes.

En 2005, le Conseil de l'Europe, avait décrété une année de l'éducation à la citoyenneté démocratique. Plus près de nous, le Conseil supérieur de l'éducation confirmait le mandat de l'école relativement à l'éducation à la citoyenneté des jeunes Québécois et Québécoises et depuis quelques années, la littérature se fait de plus en plus abondante concernant le rôle de l'état et de l'école dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et le développement de programmes et de pratiques susceptibles de promouvoir l'engagement des citoyennes et des citoyens.

Nous inspirant du mouvement international et national d'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD), nous avons entrepris l'élaboration d'un programme d'ECD, par et pour les «personnes présentant une déficience intellectuelle», programme qui se déploie selon trois axes :

- L'éducation aux droits, afin de soutenir le processus d'appropriation, de défense et de promotion de leurs droits,
- L'éducation civique, afin d'acquérir et développer les compétences requises pour participer aux débats publics qui les concernent ou les intéressent,
- L'éducation à la citoyenneté démocratique, qui consiste à réaliser des activités susceptibles d'accroître l'exercice de leurs droits et responsabilités démocratiques.

Historique du projet

L'aventure ayant donné naissance au PIECD-DI a débuté avec la présidente du comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major, Mme Colette Pigeon et la chercheuse principale, Mme Mireille Tremblay, alors qu'elles s'étaient engagées à présenter une conférence sur le thème de la participation sociale et démocratique des «personnes présentant une déficience intellectuelle», dans le cadre du colloque annuel de l'Institut québécois de la déficience intellectuelle (IQDI) en novembre 2002. C'est en collaboration avec les membres du comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major que cette conférence fut préparée.

Les propos des usagers et des usagères furent très éloquentes, concernant leur vision de la participation démocratique. Ils ont exprimé leurs attentes et leurs aspirations concernant l'accès au travail, l'obtention d'une meilleure allocation de fréquentation, l'accessibilité au transport adapté, l'accès plus rapide aux services de réadaptation, l'accessibilité au loisir «pour briser la solitude, se rencontrer, jaser et se faire des amis».

La présidente du comité, lors de sa conférence affirmait que l' «On est intéressé à avoir plus de pouvoir, plus de liberté et plus d'autonomie : pouvoir prendre les décisions qui nous concernent, pouvoir réaliser nos rêves, par exemple voyager, avoir les moyens de le faire, pouvoir se marier».

Tels qu'ils le perçoivent, le pouvoir pour les usagers, c'est notamment :

- «De participer au plan de services ou au plan d'intervention parce que ça nous concerne, qu'on a le droit de dire nos idées, qu'on est capable de prendre des décisions, de dire ce qui est important d'améliorer,
- De pouvoir amener au conseil d'administration, les préoccupations, les inquiétudes des usagers, dire qu'on est ou pas d'accord,
- De pouvoir donner son opinion sur des nouveaux services, de participer à des groupes de travail, d'être consulté.»

Et la démocratie c'est :

- «Prendre des décisions ensemble;
- Nommer des gens qui vont parler en notre nom;
- Pouvoir voter;
- Pour ceux et celles qui sont élus, comme un maire, les conseillers, ou les membres du comité des usagers, c'est d'aider à trouver des solutions, à répondre aux questions, aller chercher de l'information pour répondre aux préoccupations».

Cette conférence conjointe fut le début d'une longue série. Ainsi sur le thème de la participation démocratique, conférences et ateliers se sont succédé depuis, dans le cadre de plusieurs colloques et congrès organisés par l'IQDI, la Fédération des CRDI, l'association américaine sur le retard mental (AAMR) et dans le cadre du congrès annuel de l'AIRHM à Lausanne en août 2006. C'est lors du Congrès de l'AIRHM, tenu en août 2004 à Rimouski, qu'un partenariat a vu le jour entre le comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major et le comité du CAT de Montigny en Gohelle, dans le cadre d'un atelier présenté conjointement.

Les membres des deux comités ont décidé de poursuivre leur collaboration et c'est ainsi que le PIECD-DI est né. De chaque côté de l'Atlantique, les membres des deux premiers comités de travail sur la participation démocratique ont poursuivi leur réflexion. Puis d'autres groupes s'y

sont joints, soit le Mouvement Personne d'Abord de Drummondville, un groupe de Mons en Belgique, ainsi qu'un groupe à Douala au Cameroun.

Afin de poursuivre le développement du projet et afin de continuer leur réflexion commune sur la promotion et l'exercice de leurs droits, les équipes du Québec et de Lille ont souhaité une nouvelle rencontre, cette fois-ci sur le territoire européen, dans le cadre du Congrès annuel 2006 de l'AIRHM.

La préparation du projet

La préparation de la « tournée européenne » s'est déroulée sur plusieurs mois. Dans le cadre du PIECD-DI, deux comités de travail avaient été mis sur pied à l'automne 2005, soit un comité présidé par Andrea Cudini, composé de six usagers délégués par le comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major et animé par Karine Lepage, stagiaire à l'UQAM en communication publique et sociale, et par la chercheuse principale. À Drummondville, une Table de concertation pour le PIECD-DI, composée de personnes représentant plusieurs organismes partenaires, a été constituée à la même époque, à l'initiative de Marcel Blais, sous l'égide du Mouvement Personne d'Abord de Drummondville. Considérant l'opportunité de présenter un atelier sur le PIECD-DI, dans le cadre du Congrès de l'AIRHM prévu pour le mois d'août 2006, un comité provincial du projet, réunissant des personnes des deux comités régionaux a été mis sur pied. Le comité provincial et les comités de Montréal et de Drummondville ont assumé notamment les tâches suivantes :

- L'élaboration et l'approbation du projet,
- La planification et l'échéancier de la tournée,
- La constitution de la délégation québécoise,
- La planification budgétaire et les demandes de financement,
- La recherche d'une accompagnatrice,
- La logistique : billets, assurances, réservations, formulaires de consentement, inscription au congrès, planification des déplacements en tenant compte des besoins spéciaux d'un des membres qui se déplace en chaise roulante, les mesures de sécurité,
- La préparation du séminaire, etc.

Après plusieurs mois de préparation, malgré quelques péripéties, toutes les conditions étaient réunies, à notre grand soulagement, pour assurer le succès de l'opération, la sécurité et le confort de tous les membres de la délégation québécoise.

Les personnes participant au RV européen

Initialement nous avons prévu la participation de six «personnes présentant une déficience intellectuelle» dont trois déléguées par le comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major et trois autres, déléguées par le Mouvement Personne d'Abord de Drummondville. Malheureusement, deux des personnes désignées pour représenter le MPDA de Drummondville ont dû désister, peu avant le départ, pour des raisons de santé et pour des raisons personnelles. La délégation québécoise était composée finalement de six personnes; une accompagnatrice ainsi que la coordonnatrice du PIECD-DI s'étant ajoutées au premier groupe.

Les personnes suivantes ont fait partie de la délégation, soit :

- Mme Colette Pigeon, présidente du comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major,
- M. Andrea Cudini, membre du comité des usagers et président du sous-comité de travail sur le PIECD-DI au CRDI Gabrielle-Major,
- M. Carmine Ricciardi, membre du comité des usagers et membre du sous-comité de travail sur le programme PIECD-DI,
- M. Marcel Blais, membre du comité des usagers de MPDA de Drummondville et président du sous-comité de travail du programme PIECD-DI de Drummondville.

Deux accompagnatrices bénévoles, faisaient également partie de la délégation :

- Mme Ginette De Lottinville, éducatrice spécialisée au CRDI Gabrielle-Major,
- Mireille Tremblay, coordonnatrice du PIECD-DI.

Les deux accompagnatrices étaient responsables de l'organisation du périple, du confort et de la sécurité des voyageurs, ainsi que de la logistique. En outre l'un des délégué ayant un handicap moteur, et devant utiliser en tout temps une chaise roulante, madame De Lottinville l'assistait dans ses déplacements et l'accomplissement de certaines activités courantes.

UN DIALOGUE CITOYEN FRUCTUEUX

Le voyage s'est déroulé, selon l'itinéraire prévu : mercredi le 16 au dimanche 20 août, nous avons séjourné à Carvin, dans la région de Lille. Nous avons fait un saut à Mons, (Belgique), ville sise à environ 100km de Lille, vendredi le 18 août, afin de rencontrer l'équipe d'intervenants du Service d'accompagnement pour personnes handicapées (SAPHA) qui collabore au PIECD-DI. Nous avons quitté le Pas-de-Calais le 20 août pour nous rendre à Lausanne où devait avoir lieu le Congrès de l'AIRHM. Nous sommes demeurés à Morges près de Lausanne, jusqu'au 26 août, date à laquelle nous avons pris la route du retour vers Paris, que nous avons eu le plaisir de visiter quelques heures, avant de passer une dernière nuit à l'Hôtel Ibis de l'aéroport d'Orly, et de nous embarquer à destination de Montréal, le dimanche 27 août à 13h45.

Malgré les incontournables aléas du voyage, ce fut une expérience mémorable et des plus enrichissantes pour tous. Dans les prochaines pages nous verrons comment s'est déroulé le voyage, et nous témoignerons des diverses rencontres que nous avons effectuées à Montigny en Gohelle et à Lausanne, sans oublier notre bref passage à Mons.

Montigny en Gohelle

Le départ s'est effectué de l'aéroport de Dorval, le 15 août 2006, à 17h25, et nous sommes arrivés à 6h20 le lendemain matin à Paris, où nous avons rendez-vous avec les responsables de la délégation française. Mme Nathalie Herman, psychologue, au Centre d'aide par le travail (CAT) Montigny en Gohelle, et Philippe Herman, responsable des espaces verts à l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) d'Hénin-Carvin sont très aimablement venus nous prendre à l'aéroport et nous ont conduits au Foyer du Moulin, à Carvin (dans le Pas-de-Calais), soit à environ 250km de Paris.

Durant notre séjour à Montigny en Gohelle, nous avons été hébergés, sans frais, au Foyer du Moulin, situé à Carvin. Il s'agit d'une résidence pour personnes handicapées, dont les occupants, partis en vacances, nous avaient généreusement prêté leur chambre. Nous déjeunions au Foyer du Moulin, dînions à la cafétéria du CAT Montigny en Gohelle et soupions, en compagnie des membres de la délégation française dans les restaurants ou brasseries des environs. Afin de faciliter les déplacements de M. Cudini, nos hôtes avaient mis à sa disposition un fauteuil électrique, que l'on pouvait embarquer dans la fourgonnette en utilisant une rampe à cet effet. M. Cudini a pu bénéficier de cet équipement tout-au-long de notre séjour dans le Pas-de-Calais.

Après avoir pris nos quartiers au Foyer de Moulin, nous avons rencontré les membres de la délégation française, lors d'un souper dans une brasserie des environs. Ainsi, Rosaria Puléo, Gérard Legrand et Jacques Lequien, se sont joints à notre groupe, en plus de M. et Mme

Herman. Ce fut une soirée des plus agréables, qui s'est déroulée dans un climat jovial et chaleureux. Dès cette première rencontre, des liens d'amitié se sont noués entre les membres de notre nouvelle délégation, la délégation franco-québécoise.

Plusieurs activités ont ponctué la première partie de notre séjour : soit une visite des installations de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés d'Hénin-Carvin et environs (APEI d'Hénin Carvin), une rencontre avec l'association de parents, une visite du Service d'Accompagnement pour Personnes Handicapées Adultes de Mons (Belgique), une séance de travail visant la préparation de notre présentation du PIECD-DI prévue dans le cadre du Congrès de l'AIRHM à Lausanne, sans oublier finalement une visite touristique de la charmante ville de Lille.

La journée du jeudi a été consacrée aux visites des établissements de l'APEI Hénin Carvin, situés à Montigny en Gohelle et à Courrières. L'APEI d'Hénin Carvin, a pour mission la prise en charge des handicapés mentaux des 18 Communes constituant son secteur d'activité, représentant une population de 150 000 habitants. Elle gère 10 structures spécialisées pour handicapés mentaux, soit 2 centres d'aide par le travail, 3 instituts médico-éducatifs, 3 foyers, une section occupationnelle thérapeutique, un atelier protégé et un service associatif. Ces différentes structures accueillent au total 450 personnes ayant un handicap mental. Les installations de Courrières accueillent une centaine de personnes, dans un atelier protégé, un CAT et une section occupationnelle thérapeutique. Quant au CAT de Montigny en Gohelle, que nous avons visité en après-midi, il accueille 140 personnes, dans une diversité d'ateliers, regroupés sur un vaste terrain.

La visite des installations de Montigny en Gohelle et des installations de Courrières, a permis aux membres de la délégation québécoise, en compagnie des membres la délégation française, de rencontrer et d'échanger avec les usagers et les usagères en poste, de prendre connaissance de la diversité des activités et des ateliers qui leur sont offerts, et parfois même d'expérimenter certaines tâches ou certains équipements, sous la supervision d'un usager qui leur en expliquait le fonctionnement! Les membres de la délégation québécoise ont pu apprécier la diversité des tâches et des équipements professionnels à leur disposition : ateliers de couture et de confection, blanchisserie et pressing ouverts au public, ateliers de céramique, ateliers d'usinage, sans compter le programme d'entretien de bureaux et d'entretien d'espaces verts, qui sont autant d'activités et d'ateliers dotés des équipements les plus modernes, installés dans des espaces vastes et lumineux. Les membres de la délégation québécoise se sont également informés des conditions salariales et des conditions de travail des usagers des CAT et ils ont été impressionnés par le statut de «travailleur» et de « salarié», dont ils jouissent, statut qui leur est apparu préférable à celui de «stagiaire» qui prévaut au Québec.

C'est également lors de cette première journée, qu'un 5 à 7, organisé à notre intention, a réuni une trentaine de personnes, parents, intervenants et usagers, afin d'échanger sur notre

expérience de partenariat franco-qubécois et sur l'exercice des droits et de la citoyenneté des personnes ayant un handicap mental (ou déficience intellectuelle). L'événement a débuté par un panel au cours duquel les objectifs du PIECD-DI furent exposés, ainsi que le contexte de la mission en cours; ensuite chacun des membres de la délégation a témoigné de son expérience personnelle en termes d'exercice et de reconnaissance de ses droits. Cette activité, qui a permis aux membres de la délégation franco-qubécoise d'affronter leur trac et de s'exprimer en public pour faire valoir leurs droits, a suscité du côté des familles et des intervenants surprise, admiration ou même fierté.

Dans le cadre de la période d'échange qui a suivi, des parents, des usagers et des intervenants ont fait part de leurs souffrances, de leurs déceptions, de leurs espérances, et aussi de leurs réussites personnelles et collectives, concernant la reconnaissance des droits, l'intégration sociale et la participation démocratique des «personnes présentant une déficience intellectuelle». Ce fut une expérience enrichissante et émouvante pour tous, notamment lorsque des parents ont témoigné des batailles qu'ils ont dû livrer, des difficultés qu'ils ont dû surmonter, des joies qu'ils ont éprouvées ainsi que des progrès remarquables accomplis par leur jeune adulte, dont ils sont maintenant très fiers.

Ce type de dialogue, qui permet aux uns et aux autres d'échanger, collégialement, contribue à l'abolition des barrières érigées entre les «personnes présentant une déficience intellectuelle», leurs familles et les intervenants, parce que nous éprouvons tous les mêmes sentiments de frustration ou de joie, dans une lutte commune pour l'émancipation et la reconnaissance des droits humains.

Mons

Vendredi le 18 août, que les délégués franco-qubécois se sont rendus à Mons, pour rencontrer les intervenants du Service d'Accompagnement pour Personnes Handicapées Adultes (SAPHA), afin d'échanger avec eux sur le PIECD-DI et pour discuter de la reconnaissance et du développement des droits «pour, par et avec» les «personnes présentant un handicap mental».

La rencontre a débuté par une présentation de l'organisation et de la mission du SAPHA, par le directeur, M. Jean-Luc Lefebvre. Le SAPHA de Mons, est constitué d'une équipe de cinq intervenants, d'une orthopédagogue et d'un directeur. Sa mission est d'aider les personnes à développer leur autonomie, et à vivre dans la communauté. Les intervenants accompagnent les personnes dans la réalisation de leurs projets personnels et peuvent les aider à :

- «chercher un logement, supervisé ou non,
- chercher une occupation, une formation ou un emploi,
- utiliser les services des banques, gérer leur budget,

- apprendre à gérer les choses de tous les jours : courses, repas, ménage, lessive, etc
- développer des loisirs et rencontrer d'autres personnes,
- comprendre, trier, compléter leurs papiers,
- parler de leurs préoccupations»

Pendant le tour de table, ayant suivi la présentation du directeur, les six intervenants du SAPHA se sont présentés ainsi que les membres de la délégation franco-belge. Ces derniers ont également témoigné de leur vision concernant le PIECD-DI et ils ont fait part de leur expérience en matière d'exercice et de promotion de leurs droits.

Ainsi, le PIECD-DI, se caractérise par :

- une mission axée sur l'exercice et la promotion des droits,
- des comités de travail composés de personnes présentant une déficience intellectuelle,
- un engagement des personnes en faveur de la citoyenneté active,
- une programmation axée sur l'éducation à la citoyenneté démocratique,
- la collaboration internationale, suscitant l'échange entre les personnes présentant une déficience intellectuelle.

Un membre de la délégation québécoise a insisté sur la participation et l'autonomie des usagers, par rapport notamment aux parents qui prennent parfois la parole en leur nom. Ce même thème a été repris par un délégué français, qui par un témoignage éloquent nous a fait part de son désir de changer les mentalités et de travailler avec les jeunes afin de diminuer leurs préjugés à l'égard des «personnes handicapées intellectuelles». Il avouait être heureux dans la vie et avoir obtenu tout ce dont il rêvait, un travail, des amis, une maison, des animaux, cependant il souffre de l'étiquette de «handicap mental» et des préjugés qui y sont trop souvent associés. Il espère par la prise de parole, éviter que les plus jeunes subissent les affronts dont il fut victime. Un autre délégué du Québec, a fait part de son désir de contribuer à l'évaluation des services offerts aux «personnes ayant une déficience intellectuelle», afin de faire valoir leur point de vue. Une autre personne encore a fait valoir les capacités critiques des «personnes présentant une déficience intellectuelle», - «On est déficient mais pas sans dessin» - leur désir d'entraide, leur besoin d'autonomie, la nécessité de prendre la parole. L'apprentissage de la prise de parole en public, de l'avis de plusieurs est un exercice difficile, qui leur permet néanmoins de prendre la place qui leur revient et de défendre eux-mêmes leurs droits sur la place publique.

Les propos de la délégation franco-québécoise, ont été dominés par les thèmes suivants :

- **L'autonomie, la reconnaissance et le respect** : le désir d'autonomie, la capacité d'agir, d'exercer un jugement, d'évaluer les services,
- **Le désir d'être utile et de contribuer à la société** : le désir d'aider les autres «personnes présentant une déficience intellectuelle», de réduire les préjugés, d'être respecté, de rendre service, d'aider les gens et de se rendre utiles à la communauté,
- **La volonté de prendre la parole** : de parler pour soi-même, d'apprendre à s'exprimer comme par exemple dans la cadre d'une réunion, d'un atelier ou d'un congrès.

Les membres de la délégation franco-qubécoise ont appris à travailler en équipe, à prendre la parole et même à animer et présider des rencontres au sein des comités des usagers auxquels ils participent. Dans le cadre du PIECD-DI ils ont eu l'opportunité d'échanger plus spécifiquement sur l'exercice de leurs droits et ils ont eu l'occasion de préparer et de présenter des conférences à ce sujet, ce qui leur a permis de développer leurs talents d'orateurs et d'acquérir une meilleure crédibilité. Comment pourraient-ils apprendre leur rôle de citoyens s'ils n'avaient aucune opportunité de développer et d'exercer leurs compétences civiques?

Dans la période très animée d'échange qui a succédé à ce tour de table, les intervenants belges et les membres de la délégation franco-qubécoise ont discuté des façons de faire pour impliquer les personnes dans une démarche de promotion et de défense de leurs droits. Ce fut un échange fructueux, marqué par des interactions égalitaires et respectueuses entre toutes les personnes présentes, qu'elles aient ou non un handicap. L'importance de créer un espace de parole où les personnes ayant un handicap intellectuel peuvent s'exprimer, être entendues et respectées, semble l'une des clés de la réussite d'un programme comme le PIECD-DI.

Lausanne

C'est le dimanche matin, très tôt, que les membres de la délégation franco-qubécoise se sont embarqués à bord de deux camionnettes, pour un périple de plus de 700Km, afin de se rendre à Morges, près de Lausanne, en prévision de leur participation au Congrès de l'AIRHM. Après un dizaine d'heures de route, nous sommes arrivés aux résidences universitaires de l'École de Marcelin, située à quelques kilomètres de la Haute École Pédagogique de Lausanne, où devait se dérouler le congrès. Pendant les quatre jours qu'a duré le congrès, les délégués ont participé aux diverses activités auxquelles ils étaient dûment inscrits.

Le lundi, ils ont participé à des activités touristiques et ont pu explorer de magnifiques paysages montagneux de la région, pendant la journée pré-congrès et la réunion du conseil d'administration de l'AIRHM, à laquelle se devait d'assister la coordonnatrice du programme PIECD-DI, à titre de secrétaire générale de l'association.

À compter du mardi, les délégués ont participé aux diverses activités, symposiums, ateliers et conférences. Mardi matin, ils ont participé au symposium portant sur la «vie communautaire, sociale et civique-regards et parole d'usagers sur leur participation sociale», le mercredi en avant midi, au «Carrefour sur l'évaluation de la satisfaction des personnes : modèles et outils» et le jeudi matin au «Symposium sur l'évolution des politiques et des programmes publics, pour une véritable participation des personnes». Mais le temps fort du congrès pour la délégation franco-québécoise, fut sans doute, leur participation du mercredi en après-midi au symposium ayant pour titre : «De l'exclusion à l'action politique : le programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique», symposium où ils assumaient le rôle de conférenciers et conférencières. Ils étaient bien préparés à cette prestation, qu'ils ont assumée avec brio, malgré la forte appréhension et l'anxiété que certains éprouvaient. L'activité s'est finalement déroulée dans un climat stimulant et convivial au grand soulagement de tous.

La première phase du symposium, dont la coordination était assumée par Mireille Tremblay, et le rôle de modérateur par Jean-Claude Kalubi, rappelait à tous que de l'exclusion à la participation sociale et démocratique, l'exercice des droits des «personnes présentant une déficience intellectuelle» a connu trois phases distinctes. Alors qu'on peut associer la période de la désinstitutionnalisation à la reconnaissance des droits civils, une deuxième phase correspond à la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels et la troisième phase, plus récente, correspond à l'exercice des droits politiques et démocratiques. Les «personnes présentant une déficience intellectuelle» ont le droit de participer à la vie publique de leur communauté locale, nationale et même internationale. Au sein de divers comités et associations elles revendiquent de plus en plus la reconnaissance et l'exercice de leurs droits, que ce soit dans leur milieu de vie, à l'égard des services publics, vis-à-vis de l'appareil d'État ou dans la société civile. C'est dans cette perspective, que le programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique avec les «personnes présentant une déficience intellectuelle» (PIECD-DI) a été conçu.

Dans une seconde phase du symposium, afin de soutenir les membres des comités du PIECD-DI dans le processus d'appropriation de leurs droits internationaux, ils ont pu échanger au sujet de leurs droits et de l'exercice de la citoyenneté démocratique avec les experts suivants :

- Mme Céline Giroux, directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec (Sherbrooke, Québec) sur les outils internationaux de reconnaissance et de promotion des droits des personnes handicapées,
- M. Michel Mercier, professeur, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Faculté de médecine, Namur, Belgique, sur la Déclaration de Madrid pour les personnes handicapées,

- M. Yves Lachapelle, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, sur la Déclaration de Montréal.

Dans un 3^e temps, les porte-parole et les membres de la délégation franco-québécoise ont fait part de leur expérience, concernant l'exercice de leurs droits et de la citoyenneté. Jacques Lequien, porte-parole du comité de Montigny en Gohelle, et Andrea Coudini, président du comité de projet du CRDI Gabrielle-Major, ainsi que Marcel Blais, président du comité de projet pour le MPDA Drummondville ont exposé leur vision de l'éducation à la citoyenneté démocratique «par, avec et pour» les «personnes présentant une déficience intellectuelle». Les autres membres de la délégation ont également fait part de leur point de vue. Finalement, Dieudonné Bignomo Mengela, s'est joint au dialogue, en témoignant de son expérience à Douala, au Cameroun, pour promouvoir l'accès à l'éducation et au travail des personnes ayant un handicap mental.

Au cours des échanges, diverses pistes de travail ont été évoquées, comme la création d'un site internet accessible aux «personnes présentant une déficience intellectuelle». Sur ce site on pourrait trouver :

- la définition de la déficience intellectuelle,
- Les différentes déclarations concernant les droits des personnes,
- Un espace ou un forum permanent, pour échanger sur la définition de la citoyenneté et l'exercice de la citoyenneté,
- Des outils, des lectures utiles, des renseignements sur les mécanismes de recours, etc.

Les participantes et les participants au symposium ont convenu de l'importance pour les «personnes présentant une déficience intellectuelle», d'échanger sur leur expérience, de prendre la parole et la place à laquelle elles ont droit, «d'être les acteurs de leur propre vie, comme tout le monde».

La dernière journée du séjour à Lausanne, soit le vendredi, journée de post-congrès, les membres de la délégation franco-québécoise se sont scindés en deux groupes. Alors que certains en ont profité pour visiter les environs de Lausanne, d'autres membres de la délégation ont participé à l'un des ateliers prévus pour cette dernière journée, portant sur les «nouvelles formes d'engagement social unissant familles, chercheurs et praticiens».

Le samedi, les membres de la délégation franco-québécoise sont rentrés à Paris, où ils se sont séparés à regret, à l'Hôtel Ibis de l'aéroport d'Orly. Pendant que la délégation française regagnait le Pas-de-Calais, les membres de la délégation québécoise ont pu souper dans un bistro très parisien de la merveilleuse Ville Lumière, avant d'effectuer un tour rapide de la ville, en passant par le Trocadero pour une courte halte à la nuit tombée, qui leur a permis contempler une Tour Eiffel scintillante.

Toute bonne chose à une fin...

C'est avec un peu de tristesse, mais non sans un certain soulagement devant le succès de notre entreprise téméraire, que nous avons entrepris le voyage de retour, le lendemain dimanche. Pour marquer la fin de l'aventure, trente minutes après le décollage, on nous informe qu'une avarie de nature inconnue, requiert que nous retournions à Orly, afin d'évaluer les dommages et effectuer d'éventuelles réparations! De retour au sol heureusement sains et saufs, nous avons été confinés dans l'avion pendant que l'on effectuait les vérifications et les réparations qui s'imposaient. Ce n'est que six heures plus tard qu'on nous autorisait à reprendre notre envol vers Montréal. Cette anecdote, qui fut le digne couronnement de notre périple, fait partie des annales de notre rendez-vous européen, et a été racontée par Mme Pigeon, présidente du comité des usagers, dans son rapport au comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major (voir annexe I) tout comme par M. Blais, représentant du MPDA de Drummondville (voir annexe III).

Bien sûr, à côté des aspects plus «professionnels» de la mission du RV européen, ce fut incontestablement une expérience formidable sur le plan humain, qui nous a permis de dialoguer, d'échanger et de tisser des liens d'amitié avec nos collègues d'ici et d'outremer. Pour plusieurs membres de la délégation québécoise, ce fut en outre une expérience touristique mémorable, baptême de l'air, premiers pas sur le continent européen, réalisation d'un rêve longtemps considéré comme inaccessible.

En définitive la participation de la délégation québécoise au Congrès de Lausanne s'est avérée des plus pertinentes, considérant le thème du Congrès. L'AIRHM, dans une perspective de reconnaissance des droits des personnes et de légitimation de leur prise de parole, accorde une place de plus en plus importante aux usagers et aux usagères et leur participation fut sans nul doute appréciée de tous.

LES RETOMBÉES ET LES SUITES DU PROJET

Au retour, dans la foulée du RV européen des partenaires du Programme international d'éducation à la citoyenneté avec les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», le comité provincial a été réactivé, afin de poursuivre le développement du programme, en collaboration avec les comités régionaux de Drummondville et de Gabrielle-Major. Ce comité est composé de :

- Marcel Blais, du Mouvement Personne d'Abord de Drummondville, qui a créé un «Table de concertation sur le programme d'éducation à la citoyenneté» pour la région de Drummondville,
- Andrea Cudini, membre du comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major, et responsable du projet d'éducation à la citoyenneté,
- Jocelin Lecomte, conseiller juridique au PIECD-DI, du CRDI Lisette-Dupras,
- Valérie Vanasse, de l'Office des personnes handicapées du Québec,
- Mireille Tremblay, coordonnatrice du programme.

Le comité provincial s'est réuni, le 19 octobre et le 23 novembre 2006, le 15 janvier, le 26 février, le 2 avril et le 18 juin 2007. Les rencontres du comité provincial avaient pour but de planifier et coordonner le développement du PIECD-DI au Québec, suite au RV européen des partenaires du PIECD-DI, en collaboration avec les comités locaux au Québec.

Les rencontres se sont déroulées généralement en trois temps, soit un premier temps axé sur l'échange d'information, un second portant sur la structuration du programme et finalement un 3^e où il était question de l'élaboration d'un plan de travail, répondant aux besoins et aux aspirations des membres.

La première période, de type tour de table, permettait à chacun de transmettre des informations concernant ses activités, en lien avec la promotion des droits et l'éducation à la citoyenneté en déficience intellectuelle et de faire le point sur divers enjeux relatifs à l'évolution des services en déficience intellectuelle au Québec. Cette première étape était toujours riche en enseignements concernant les progrès, les attentes et la vision de chacun des membres. Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de cette première période des travaux du comité, comme :

- La participation des «personnes présentant une déficience intellectuelle» à diverses instances, comme le comité des usagers, le conseil d'administration et les tables de concertation. Leur sentiment de compétence ou d'exclusion au sein de ces instances,

l'importance de prendre la parole pour elles-mêmes, la collaboration avec les parents, font partie des préoccupations exprimées.

- L'évolution de l'offre de services en déficience intellectuelle et la transformation des organisations. La contribution des personnes à cette transformation et l'impact de ces transformations sur la qualité de vie des personnes.
- La Déclaration de Montréal, la préparation d'un Atlas mondial en DI et la préparation du congrès de Bangkok.
- La révision de la Politique à part...égale, de l'OPHQ.

En outre, les deux personnes représentant les comités locaux ont été très actives, dans le domaine de la promotion des droits et elles ont fait part de leurs nombreuses réalisations, notamment :

- Depuis sa participation au Congrès de Lausanne M. Cudini a préparé et présenté une série de conférences, à quelques centaines de policiers, afin de les sensibiliser aux conditions de vie, aux besoins et aux aspirations des «personnes présentant une déficience intellectuelle». Il avait établi les premiers contacts avec les postes de police des environs, afin de solliciter leur contribution au financement du RV européen.
- De son côté, M, Blais a multiplié les communications et les représentations publiques. Il a prononcé également plusieurs conférences, il a témoigné en Commission parlementaire, devant la Commission Bouchard-Taylor, animé une table de concertation à Drummondville, rédigé et transmis d'innombrables communiqués pour faire valoir les droits des personnes présentant une déficience intellectuelle, etc.

Cette première partie des rencontres a permis à chacun de transmettre au groupe les informations pertinentes et de témoigner de son expérience en matière de promotion et d'exercice de la citoyenneté.

Structuration du programme

Le second thème abordé dans le cadre des réunions, portait sur la structuration du programme. Les membres ont convenu d'un certain nombre d'éléments, eu égard à la structure générale, à la composition des divers comités et concernant leur mandat respectif.

Rappelons que le programme a pour but de promouvoir et soutenir l'exercice des droits et de la citoyenneté des «personnes présentant une déficience intellectuelle». Il reconnaît comme principe premier de son action, les compétences et l'expertise des personnes elles-mêmes pour promouvoir leurs droits et s'exprimer publiquement en leur nom propre.

Le programme se fonde sur la reconnaissance des droits des personnes, tels qu'énoncés dans les déclarations et convention suivantes :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- La Déclaration de Montréal
- La Convention de l'ONU pour les personnes handicapées.

Le PIECD-DI affiche les caractéristiques suivantes :

- Les comités de travail sont composés de «personnes présentant une déficience intellectuelle», dans une perspective «d'autodétermination»,
- L'objectif du programme est de leur permettre de promouvoir et d'exercer leurs droits, civiques, culturels, sociaux et économiques, et politiques,
- Le programme s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté démocratique,
- Il s'agit d'un programme international qui soutient les échanges et la collaboration de comités de «personnes présentant une déficience intellectuelle», appartenant à la francophonie.

Le programme s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action, il comportera un volet «programme d'activités» et un volet «recherche et évaluation». Il est parrainé par l'AIRHM et l'Observatoire québécois de la démocratie, et coordonné par Mireille Tremblay, chercheure en communication et développement démocratique, professeure associée à la Faculté de communication de l'UQAM. Il y aura d'une part un comité de programme international, composé de représentants des comités de projet, et d'autre part une équipe de recherche qui agira en soutien au programme d'éducation à la citoyenneté. Ainsi la structure générale du projet, comprendra un comité international du programme, conseillé par un comité scientifique international, des comités nationaux ainsi que des comités régionaux ou locaux.

Le Comité-Québec a pour mandat de promouvoir, soutenir et développer le PIECD-DI au Québec. Il a pour responsabilités de :

- Coordonner et soutenir les programmes régionaux,
- Assurer la collaboration avec l'équipe de recherche,
- Développer des liens de collaboration avec d'autres partenaires au Québec.

Concernant la composition, il doit regrouper :

- Deux personnes mandatées par chacun des comités locaux,
- Une personne représentant l'OPHQ,

- Une personne-ressource, en droits des personnes handicapées, qui contribue au développement de la programmation de recherche,
- La coordonnatrice du programme national.

La programmation des activités

La programmation des activités du PIECD-DI, constituait le 3^e thème abordé par les membres du comité. Le PIECD-DI pourrait inclure une diversité d'activités qui permettraient de :

- Soutenir l'appropriation de leurs droits par les «personnes ayant une déficience intellectuelle»,
- Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits et de la citoyenneté démocratique, en reconnaissant et en développant leurs compétences civiques et leurs habiletés, notamment par des programmes de soutien et de formation,
- Soutenir les personnes dans la promotion de leurs droits par des stratégies ou activités de communication, afin que leurs droits et leurs compétences soient reconnues.

Dans une perspective d'éducation à la citoyenneté démocratique, les membres des comités locaux du PIECD-DI constituent la première clientèle-cible du programme. Le programme peut former des formateurs, des promoteurs, des personnes qui surveillent le respect et l'exercice des droits. Le programme s'inscrit dans un processus de mobilisation. Il permet l'apprentissage de la citoyenneté. Les personnes doivent exercer un plus grand contrôle sur leur vie et parler pour elles-mêmes. Elles doivent prendre leur place, ne pas la laisser aux parents ou aux intervenants. Elles doivent prendre la parole. Elles doivent passer du rôle de client à celui de citoyen : ensemble et solidaires. Elles doivent apprendre à analyser les documents en tant que citoyens et à exercer une vigilance. Elles doivent développer leur autonomie, leur auto-détermination.

Le plan de travail devrait préciser les orientations, les objectifs, les priorités et les activités du PIECD-DI. Le plan de travail devrait également comporter un volet «plan de communication». Il est entendu que le genre d'activités du PIECD-DI implique la communication, l'information, la formation et le dialogue. Parmi les outils nécessaires pour réaliser ces activités figurent un site Internet (l'AIRHM pourrait héberger le projet sur son site), des réunions, des conférences, de la documentation et divers outils d'animation.

Au cours des travaux du comité provincial, plusieurs activités ou projets ont été évoqués, dans le cadre du PIECD-DI, les projets suivants sont retenus :

- Développer un volet du Programme PIECD-DI, sur le site WEB de l'AIRHM, en collaboration avec les autres comités de la francophonie, afin de permettre aux membres

de communiquer, d'échanger sur leurs expériences respectives, et d'y déposer les différents outils et documents utiles au développement de leurs projets,

- Créer deux postes de coordonnateurs des comités locaux à l'intention d'Andrea Cudini et de Marcel Blais, ce qui leur permettrait de coordonner les activités de comités locaux, via, par exemple des contrats d'intégration au travail (CIT), ou selon toute autre formule juste et équitable. Les dits postes devraient être rattachés à un organisme parrain, et requerraient la contribution, d'un superviseur ou d'un accompagnateur quelques heures par semaine,
- La préparation d'un séminaire d'une ou deux fins de semaines, destiné aux «personnes présentant une déficience intellectuelle», portant sur l'appropriation et l'exercice de leurs droits et la citoyenneté démocratique.

Dans le cadre de ce séminaire les questions suivantes pourraient être abordées par les «personnes présentant une déficience intellectuelle» :

- Quels sont nos droits?
- Qu'est-ce que la citoyenneté?
- Quels droits exerçons-nous?
- Quelle place occupons-nous?
- Quel contrôle avons-nous sur les services?
- Quel rôle jouons-nous au sein des comités d'usagers, des CA ou autres comités consultatifs?
- Quels pouvoirs et quelle influence avons-nous?
- Quel est l'impact de notre participation sur les services, les politiques et les programmes?

Par la suite, le comité Québec devrait définir et adopter une définition plus explicite de la citoyenneté et surtout identifier le processus d'exercice de celle-ci pour les «personnes ayant une déficience intellectuelle». Ainsi, pour mieux orienter les futurs travaux des divers comités (locaux et national), il faudrait bien cibler les intérêts des «personnes ayant une déficience intellectuelle» dans l'exercice de leurs droits et de la citoyenneté démocratique.

Volet recherche

Un dernier aspect qui a été abordé, dans le cadre des travaux du comité provincial portait sur le développement du volet recherche du PIECD-DI. Le volet recherche devrait porter sur l'évaluation de la situation des personnes, le développement des pratiques de participation et

d'éducation à la citoyenneté, et l'évaluation de ces pratiques. Une méthodologie de type qualitative serait privilégiée accordant une grande place à la «prise de parole des personnes».

Les membres ont discuté de la contribution des chercheurs au projet et ces derniers sont appelés à préciser certains concepts, à soutenir et à analyser les travaux des comités nationaux et locaux. Ils peuvent également suggérer des outils et des méthodes de travail. Les techniques du «dialogue citoyen» et de la «conversation morale» pourraient inspirer la démarche.

Des demandes de subvention devraient être faites auprès de divers organismes, afin de réaliser ce volet du PIECD-DI. Concernant le futur devis de recherche, après discussion, les éléments suivants sont ressortis. Dans un premier temps, il faudra une définition de la citoyenneté actualisable en indicateurs plus concrets. Par ailleurs, la recherche sera une recherche-action. Le cadre théorique général sera élaboré à partir du document déjà produit et qui sera complété. Le cadre du projet de recherche devrait préciser les buts du programme, les moyens utilisés, les résultats attendus, le cadre d'analyse, le déroulement et le bilan des travaux.

RAPPORT FINANCIER

Sur le plan financier, le RV européen, malgré les difficultés et les embûches rencontrées, fut certainement une réussite encourageante. Plusieurs partenaires nous ont permis d'obtenir le financement requis, soit l'Office des personnes handicapées du Québec, Madame Margaret F. Delisle, ministre déléguée à la Protection et à la Réadaptation, l'AIRHM, le comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major et la Fondation Charleroi. En outre l'accueil si chaleureux et cordial que nous a réservé l'APEI d'Hénin-Carvin, a permis de réduire considérablement nos frais. Avec pour résultat final, un surplus budgétaire appréciable.

Le rapport financier qui suit présente les prévisions budgétaires, la structure de financement et le résultat financier de l'exercice.

Prévisions budgétaires

La première estimation des coûts du RV européen du PIECD-DI, s'élevait à 33 100,00\$, pour 8 personnes. Voici les prévisions budgétaires qui ont guidé la planification de l'activité et la recherche de subventions:

Transport aérien	1,500\$ par personne X 8 =	12 000\$
Hébergement 10 jours	1,200\$ par personne X 8 =	9 600\$
Repas et autres dépenses	1,000\$ par personne X 8 =	8 000\$
Transport terrestre (véhicule utilitaire 9 places)		1 500\$
Autres frais		2 000\$

Structure de financement

La structure de financement reposait sur la contribution de plusieurs partenaires. Afin de réaliser le projet, nous avons sollicité plusieurs organisations, ce qui nous a permis de récolter 23 500,00\$, alloués par:

- L'Office des Personnes handicapées du Québec, pour un montant de 15 000,00\$,
- Madame Margaret F. Delisle, ministre déléguée à la Protection et à la Réadaptation, pour un montant de 8 000,00\$,
- La Fondation Charleroi, pour un montant de 500,00\$.

En outre, le comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major a octroyé un montant de 1 000,00\$ aux trois personnes qu'il avait déléguées et à leur accompagnatrice afin d'éponger les frais personnels qu'ils ont encourus pour ce voyage.

Finalement, un montant de 2 000.00\$ a été versé par l'Association internationale de recherche sur le handicap mental (AIRHM), pour la participation de Marcel Blais, du MPDA de Drummondville, et de Mireille Tremblay, coordonnatrice du PIECD-DI, qui ont présenté deux conférences dans le cadre de plénières du Congrès de l'AIRHM.

Le total des sommes disponibles pour réaliser le projet s'est donc élevé à 26 500,00\$.

Le coût du RV européen

Le total des dépenses s'est élevé à 14 695,41\$, soit une somme nettement inférieure aux prévisions budgétaires. Si le désistement de deux personnes a certainement réduit les dépenses, les économies réalisées sont essentiellement tributaires de la générosité de l'APEI d'Hénin Carvin et du CAT de Montigny en Gohelle, au niveau de l'hébergement et des repas. En effet, la délégation québécoise a été hébergée sans frais dans une de leur résidence pour personnes handicapées, et elle a pu également utiliser gratuitement les services de la cafétéria du CAT de Montigny en Gohelle à l'heure du dîner. Les transports terrestres se sont effectués en utilisant deux camionnettes, propriétés de l'APEI d'Hénin-Carvin, dont nous avons assumé une partie des frais de roulement. On doit également signaler les coûts réduits de l'hébergement, (à raison de 219,80\$ par personne pour six nuits et cinq déjeuners) de notre délégation, à l'école d'agriculture Marcelin, sise à Morges, près de Lausanne. Nous avons également obtenu des billets d'avion à un très bon prix pour la période estivale, soit à 1 038,00\$ par personne, incluant les assurances-voyage.

Le sommaire des dépenses se présente comme suit :

Transport aérien	6 228,19\$
Transport terrestre (Camionnette, 1 465,75 et Frais de taxi 187,28)	1 653,03\$
Hébergement	1 939,00\$
Frais d'inscription au congrès (4 inscriptions, 2 gratuites)	900,00\$
Alimentation et frais divers	2 346,09\$
Soutien aux usagers	1 621,50\$
Frais bancaires	7,60\$
Total des dépenses	14 695,41\$

Compte-tenu du montant disponible pour la réalisation du projet, à la fin du mois de septembre 2007, le PIECD-DI jouissait d'un solde de 11 804,59\$. Le solde pourrait nous permettre de poursuivre le développement du programme en collaboration avec les comités de projet de Montréal et Drummondville. Afin de planifier les activités pour les mois à venir, un comité national

a été mis sur pied afin de formuler des recommandations concernant les suites à donner au projet. Les résultats des travaux du comité ont été présentés dans la section précédente et trois projets ont retenu notre attention, soit le développement d'un site Internet, la création de deux postes de coordonnateurs de projet et l'organisation de séminaires destinés aux «personnes présentant une déficience intellectuelle», membres de comités ou d'associations locales.

CONCLUSION

L'expérience du RV européen des partenaires pour le PIECD-DI, nous a convaincus de la pertinence et de la nécessité de soutenir l'exercice de la citoyenneté «par, pour et avec les personnes présentant une déficience intellectuelle». Elle nous a également montré que la réussite de ce type de programme passe par l'engagement, le dialogue et la prise de parole en public des «personnes présentant une déficience intellectuelle».

Dans le contexte actuel de mondialisation, il n'est que juste que les «personnes présentant une déficience intellectuelle» puissent prendre la parole, témoignent de leur expérience et fassent la promotion de leurs droits, ensemble et solidairement, en ayant accès à des échanges et à des tribunes non seulement localement ou nationalement, mais également au niveau international.

Nous espérons que ce RV, qui a suscité la mobilisation de «personnes présentant une déficience intellectuelle» au Québec, soit également une source d'inspiration pour d'autres et qu'il générera des échanges et un dialogue de plus en plus fructueux avec des partenaires d'autres pays, qui ont à cœur, comme nous, la reconnaissance des droits de la personne.

«Une seule fierté m'habite: être un homme avec des droits et des devoirs égaux, partager la même condition, ses souffrances, ses joies, son exigence» (Le métier d'homme, d'Alexandre Jollien, Éd Seuil, 2002).

ANNEXE I : RAPPORT DE MME COLETTE PIGEON

ÉDITION SUR LE VOYAGE ET CONGRÈS DE L'AIRHM

Carmine Ricciardi, Andrea Cudini et moi-même, nous sommes allés en Suisse à Lausanne pour assister au congrès de l'AIRHM.

Nous avons présenté une conférence sur le rôle du Comité des usagers. Nous sommes allés aussi en Belgique à Mons rencontrer des intervenants qui travaillent en déficience intellectuelle et en France nous avons rencontré le groupe de Français qui venait d'un centre en déficience intellectuelle et ce groupe était venu nous rencontrer au Québec en 2004.

Nous avons fait un peu de tourisme. Nous avons vu les Alpes Suisses avec la neige au sommet qui était très impressionnante. Des vaches avec des clochettes qui se promenaient dans les champs. Le paysage est féérique et de toute beauté. Nous avons fait une croisière en bateau sur le lac Léman en Suisse avec les gens du congrès et avons soupé sur le bateau. Nous sommes allés à Montreux : très beau. C'était féérique, j'étais très impressionnée. Les Français nous ont bien accueilli quand nous sommes arrivés à l'aéroport à Orly en France. On se promenait en camionnette avec les Français. Nous avons rencontré des Belges, des Français, des Suisses, des gens du Canada, du Cameroun, de l'Albanie, et du Maroc qui ont présenté des conférences au Congrès.



Nous avions deux accompagnatrices pour le voyage. Nous avons visité Paris et la Tour Eiffel, encore une fois c'était très impressionnant.

En somme, nous avons fait un beau voyage et le congrès était très intéressant.

Nous sommes partis en Europe du 15 au 28 août. Nous avons eu du beau temps, un peu de pluie, pas trop chaud, 24 degrés comme au Québec. Nous avons pris beaucoup de photos.

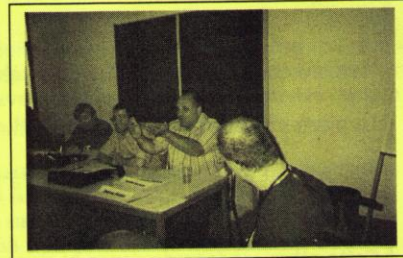
Nous sommes revenus au Québec le 28 août à l'aéroport. Malheureusement, nous avons eu un problème technique à notre retour au Québec.

Nous étions dans l'avion qui nous ramenait au Canada. L'avion a décollé à l'heure prévue qui était 14 h 45 de France.

À un moment donné, l'hôtesse qui était dans l'avion nous a avisé que l'avion perdait son essence. Nous avons dû retourner à l'aéroport de Orly pour régler le problème.

L'avion a décollé de Orly en France à 17 h 30 et nous sommes arrivés à l'aéroport à 21 h 30 du Québec.

Nous avons choisi la compagnie aérienne Corsair. Une compagnie aérienne française avec un Boeing 747.



Par la suite, Carmine, Andrea, Ginette De Lottinville, intervenante au socioprofessionnel, Mireille Tremblay et moi, avons fait une petite réunion pour faire un petit retour sur le voyage et envoyer une lettre à la Ministre pour la remercier de nous avoir donné des subventions et pour nous avoir aidés pour le voyage.

Ensuite, nous avons été prendre un repas à la Cage aux Sports.



Colette Pigeon
Présidente du Comité des usagers

ANNEXE II : CONFÉRENCE DE PRESSE ORGANISÉE PAR M. MARCEL BLAIS

La participation et l'intégration sociale des personnes handicapées connaît de belles avancées» -Céline Giroux, directrice de l'OPHQ

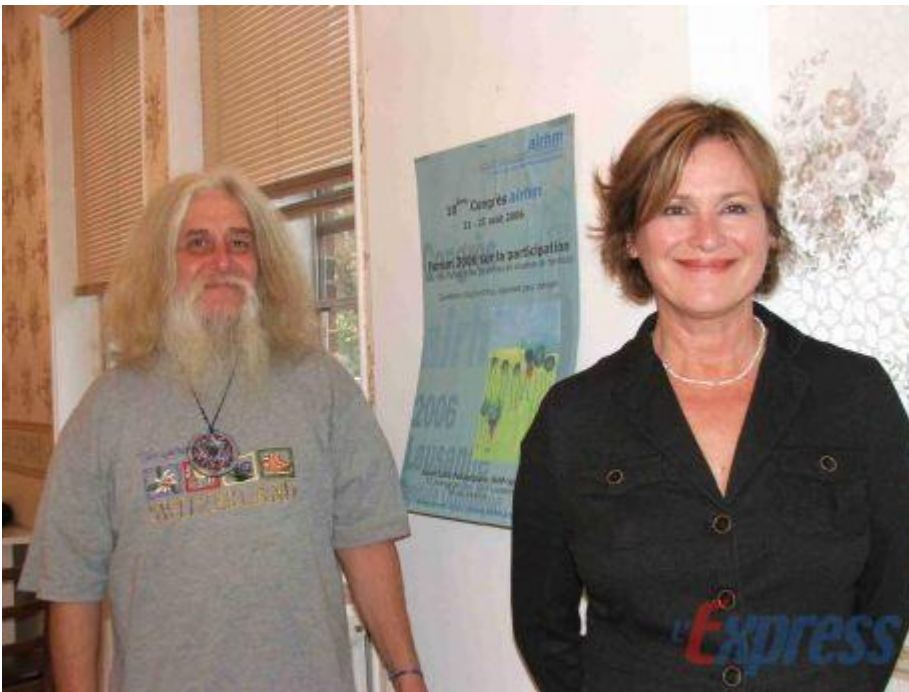


par **Caroline Lepage**

[Voir tous les articles de Caroline Lepage](#)

Article mis en ligne le 11 octobre 2006 à 13:18

[Soyez le premier à commenter cet article](#)



Marcel Blais, du MPDA, et Céline Giroux, de l'OPHQ, de Drummondville, faisaient partie de la délégation québécoise au congrès de l'AIRHM, en Suisse.

De retour du récent congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM), en Suisse, le représentant du Mouvement des personnes d'abord (MPDA) de Drummondville, Marcel Blais, ainsi que la directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), Céline Giroux, ont tenu à faire le point sur ce voyage.

Ayant pour thème «Questions d'aujourd'hui, réponses pour demain», le congrès a permis de partager beaucoup d'informations sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

«Ces échanges serviront à faire un livre blanc incluant, par exemple, des recommandations, des changements à apporter et des outils à développer. Il y avait de l'exportation et de l'importation d'expérience», a témoigné Mme Giroux, qualifiant de rafraîchissante sa participation à l'événement qui, selon elle, aurait connu un succès incroyable.

Cette dernière se réjouit de l'intérêt international que revêt le dossier : «Le comité des Nations Unies vient d'adopter 40 articles, dont le texte sera soumis aux différents pays. Le Québec est en avance vis-à-vis de ses exigences», a-t-elle également noté.

Sur place, Mme Giroux devait assumer un rôle davantage légal. Elle y présentait, entre autres, la nouvelle Loi refondue du Québec, assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Cette dernière dit avoir beaucoup apprécié les présentations de Marcel Blais.

«Il est venu parler au nom des siens, parler pour eux», a-t-elle rappelé. Faire valoir le vécu des personnes atteintes de handicap faisait bien sûr partie des objectifs du rassemblement.

«Ce fut enrichissant d'entendre les personnes concernées raconter avec humour les difficultés qu'ils vivent au quotidien. Ils exprimaient leur infériorisation vis-à-vis des services qu'ils recevaient», a commenté Mme Giroux.

De son côté, M. Blais a eu l'occasion de se familiariser avec divers services offerts en France, en Belgique et en Suisse aux personnes handicapées.

Sur le plan humain, ce membre du MPDA de Drummondville retient de ce séjour d'autres découvertes, qu'il conservera longtemps en mémoire, que ce soit la vue des lumières de Paris du haut des nuages, la grandeur impressionnante des arbres, les rafales de bières et le goût exquis des grappes de raisins, a-t-il à son tour raconté.

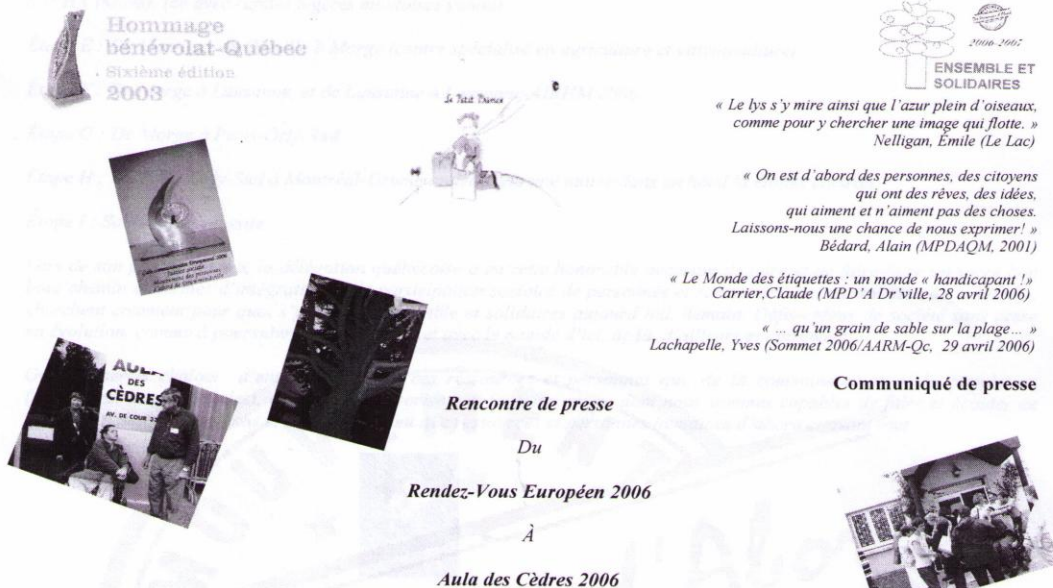
Table régionale à l'éducation de la citoyenneté

Au Québec, plusieurs tables régionales sur l'éducation de la citoyenneté sont en branle, permettant de dresser une liste d'obstacles dans plusieurs secteurs d'activités. Cet état de situation sera abordé à l'occasion du Forum à part égale qui se tiendra en décembre 2007.

Encore une fois, la participation des personnes handicapées est fort valorisée, car la responsabilisation est au cœur des démarches. Pour les intervenants du milieu, le MPDA offre une contribution sans pareil, avec ses nombreux comités.

«Quand on voit comment ils travaillent, c'est tout à leur honneur. La réflexion se nourrit de ces comités-là . L'innovation, ça se fait pas tout seul», a finalement exprimé Jean Lauzière, intervenant au Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

ANNEXE III : RAPPORT DE M. MARCEL BLAIS



Rencontre de presse : Lausanne 2006, 10^{ème} Congrès de l'AIRHM : Quelques paroles, images !

Drummondville ce 4 octobre 2006. Grands mercis de votre présence. Permettez-nous, ici, d'exprimer quelques paroles-images du rendez-vous européen 2006 que nous avons ce plaisir de vivre du 15 au 27 août 2006. Un Rendez-vous de Drummondville à Morge-lausanne (capitale olympique) via Montréal-Paris, Montigny en Gohelle, Mons (Belgique).

Aucun acte de terrorisme n'a été observé au cours de notre périple. La délégation québécoise, formée de représentantEs du Comité des usagers du CRDI-TED Gabrielle-Major et du MPD'A Dr'ville, accompagnée de deux personnes accompagnatrices (Ginette, Mireille), a vécu quelque chose de très beau et de fascinant.

Tout d'abord, l'avion de retour a été légèrement perturbé par un bris mécanique (moteur-bris) qui a duré environ 5-6 heures que la Compagnie aérienne a réparé à l'aéroport d'Orly-Sud (Paris).

En dehors de cet incident, racontons en quelques mots notre parcours européen qui a débuté ce 15 août 2006 (Mil-Paris), avec la délégation québécoise du Programme international de l'éducation à la citoyenneté et démocratie; une délégation composée de Colette, Andréa, Carmine, Ginette, Mireille et nous-même.

Voici l'itinéraire que notre délégation a parcouru depuis Drummondville, centre de tout Québec :

Étape A : De Drummondville à Montréal

Étape B De Montréal à Paris-Orly-Sud

Étape C : De Paris-Orly-Sud à Montigny en Gohelle